

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE HERSIN-COUPIGNY

de CONSULTATION
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande de désignation à la directive FED 2010/75/UE
relative aux émissions industrielles, déposée par la société SCORI SA
qui exploite sur la commune de Hersin-Coupigny :

OBJET DE L'ENQUÊTE LA CONSULTATION

demande de dérogation à la directive JED 2010/75/UE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° _____ en date du : _____ de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet de Pas de Calais (1) (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. : _____ Profession : _____

Durée de l'enquête : la consultation : 30 jours

Date d'ouverture : du 27 octobre 2021 au : 26 novembre 2021

De lundi au vendredi de 8 heures 15 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

REGISTRE D'ENQUÊTE de consultation

Comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____ aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Cocher la case correspondante.

PREMIERE JOURNEE

Le 28-10-2021 de 14 heures à heures

OBSERVATIONS DE M. Mme Coquery et H. Coquery 126 Rue E. Zola
Après lecture du dossier de consultation du public, même si les documents sont très techniques pour nous, il apparaît qu'un certain nombre de dérogations soient demandées parce que certaines normes seront forcément dépassées. Il y aura beaucoup de rejet dans l'air dans le sol et dans l'eau. Les nappes phréatiques seront polluées. Les champs et les cultures avoisinantes seront impactés. Les habitations seront dévaluées, les maladies apparaîtront à moyen terme en transmettra à nos enfants des terres polluées.

Il faut avertir les communes environnantes, se regrouper et faire savoir notre désaccord. Des mouvements de protestation doivent être mis en place par les élus aidés par la population. Il faudrait mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ce projet de stockage de produit dangereux et toxiques pour en débattre et s'organiser. En conclusion, il faut réagir si on ne veut pas mourir!

Le 29 octobre 2021 à 16 heures 30
De Mme Béatrice FARDEL domiciliée au 6 chemin de la haute lasserie Hameau de Braquencourt, où notre maison est située à quelques mètres du site de Scœri.

Comment ne pas être inquiète par rapport à la demande de dérogation faite par la société Scœri. Des odeurs toxiques, irritantes sont récurrentes sur le hameau de Braquencourt. En cas de forte densité, ces odeurs pénètrent même à l'intérieur de la maison. Un numéro d'appel d'urgence est dédié pour alerter de ces nuisances olfactives, à chaque incident,

Je m'y attache sans aucun retour des deux groupes
 d'établissements SUFZ et SCOCI.
 Après consultation du dossier, le niveau d'émissions de
 polluants maximal est à 30 mgc/Nm³ et la société SCOCI
 souhaite obtenir une dérogation pour les rejets atmosphériques à
 70 mgc/Nm³. Comme on ne pas s'opposer à une telle demande
 les valeurs limites vont être dépassées, ne respectant plus les
 limites autorisées. Et si l'heure ou la pollution de l'air
 est l'un des problèmes environnementaux jugés les plus
 préoccupants, avez-vous bien mesuré les risques qui
 pèsent sur la population exposée surtout pour nos enfants.

Le 12 novembre 2021 à 17h
 De M^R et M^{me} Bonenfant, domiciliés au 1 rue
 François Carlier.

Nous sommes en total désaccord suite à cette demande
 de dérogation. Même si ses documents sont très
 compliqués nous comprenons que cette hausse
 d'émissions de polluants n'est pas une bonne
 chose, ni pour notre santé, l'écologie, ou
 pour notre ville.

Il y a déjà trop d'industrie et on ne peut
 pas dire oui à toute leurs demandes.

Il faut réagir et protester pour aider
 nos élus et faire entendre notre voix.

Non à la hausse d'émission polluantes,
 non aux produits dangereux et toxique.

4

**CONSULTATION PUBLIQUE de dérogation du site SCORI-SUEZ à HERSIN
COUPIGNY (62) OCT-NOV 2021 . Mon avis de citoyen de commune voisine et élu**

Demande de dérogation :

*** Résumé non technique SCORI / HERSIN / 2021 / Consultation publique**
« ...Il a toutefois été mis en évidence que le respect, en 2022, du niveau d'émissions associé à la MTD 45 (30 mgC/Nm³ en COVt) à la sortie des réseaux A, B et C (cheminée « COVADIS CCA ») **serait techniquement difficile à atteindre** à des coûts acceptables,» ,

C' est dommage. Le programme européen exige que toute personne soit protégée de façon efficace contre les risques pour la santé liés à la pollution de l'air (directive 2008/50/CE)

Questions :

RISQUES SANITAIRE / ECONOMIE

1° * Le PLAN CLIMAT Air-Énergie Territorial 2020-2026 de la CABBALR prend des dispositions pour 2020-2026 avec son PCAET, dont la commune d' Hersin Coupigny, car «.....L'état de santé du territoire est inquiétant. Il est la résultante de nombreux facteurs et notamment d'une **dégradation de la qualité de l'air,** »..... cf aussi PPA-DREAL 14/04/2014

Les malades respiratoires , dont les BPCOont droit à un minimum de préservation de leur santé. (voir directives nationales) ; Le plan de gestion des odeurs avec certains paramètres non mesurés, d' autres 1 seule fois par mois. (p 47 du dossier de ré-examen)est-il approprié pour l' A.R.S compétente ?

2° Etude des vents dominants

Tableau 14. Secteurs de vents sur les périodes 2004-2006 et 2015-2017 – Station de Lillers
Pourquoi, n' y a t-il pas des capteurs fixes de pollution sur chaque territoire voisin tout autour du site et à 4 km à vol d' oiseau, plus appropriés que ceux actuels ? Se baser sur des vents dominants avec une station aussi éloignée du site, n' empêche pas des vents occasionnels très nocifs vers le sud ouest ; qu' en pense l' A.R.S ?

3° Eléments relatifs à la demande de dérogation : .. »Hersin est déficitaire depuis plusieurs années et plus particulièrement en 2018. Dans l'objectif d'améliorer les résultats du site » ...(p 65 dossier de réexamen)

Ce critère économique semble prédominer dans le choix du non respect des normes ?

*** y a t-il des compensations prévues pour la santé, par des enquêtes sur les cancers et maladies graves jusqu' à 4 km à la ronde ,du site, par l' ARS ?**

Le secteur déjà durement touché par les poussières de ciment à l' époque de la cimenterie, et alors que le SCOT de fevrier 2008 prévoyait une remise en état des lieux après sa cessation d' activités (scot p 246 : préservation des espaces), et que le PCAET est pessimiste ; **peut-on parler de principe de précaution pour la santé en dérogeant ? (LOI n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique) . Encore là, l' avis de l' ARS est important à connaître.**

15 novembre 2021 à 10h

5

M^r LEROUX - Vincent 53 rue de Rome.

Bonjour je constate qu'en 2021 on doit agir pour l'environnement et l'écologie. On a déjà la rocade minière, le scori Hermin juste derrière chez moi source de pollution et de nuisance sonore. Nous avons un hôpital ^{à côté} ne peut même pas y aller car il est en zone cerise. Je suis la fait deux ans que je suis à Hermin et je suis bien et je ne veut pas qu'on enfuisse des déchets dangereux et que plus tard se sera polluer.

le 15.11.2021 à 11h

M^r Elajet Gustave 5 Rue des Meuniers

Il est nécessaire d'agir pour l'environnement et l'écologie nous avons déjà la Rocade Minière et la sortie derrière chez nous ce qui provoque de la pollution et des nuisances sonores. Il m'est insupportable et je refuse qu'on enfuisse des déchets dangereux ce qui nous provoquera de la pollution.

le 15.11.2021 M^r BOISSIER 65 rue E. Zola Hermin C

Il est totalement inadmissible qu'à notre époque, une telle société leader mondial dans son domaine se permette une telle demande de dérogation - l'exploitation défective, abusive et elle est un des coûts engendrés par la technique de dépollution. Le véritable bouleversement est au vu des milliards de bénéfices et des milliards accablés aux actionnaires. Ce motif ne doit plus être indiqué à notre époque de surcroît peu une telle société. Il est grand temps que s'arrêtent les multiples dérogations à l'environnement et que le droit vaille.

s'applique. Il est temps que de telles installations ne soient plus à la portée de habitants - Non aux dérogations.

le 15/11/21 à 13h52 M^{me} Leroy-Paul ract. Mitterrand.

Je pense qu'il est nécessaire d'agir pour améliorer l'environnement, alors que chaque particulier doit faire des efforts en matière de chauffage, d'automobiles etc... ce qui coûte pour chaque foyer.

Il faudrait aussi que les groupes industriels commencent à montrer l'exemple, il serait également impératif que la qualité de l'air soit mesurée dans notre ville!

M^{me} et Madame Jean Jean Pierre et Danièle

n'est pas d'accord pour ce projet il y a l'avenir de nos enfants et petits enfants et de tous les habitants de notre belle ville

Jean Jean Pierre

M^{me} Jeanne Danièle

M^{me} Michèle MINET 73, rue Emile Zola à 15h30

Je ne suis pas d'accord sur ce projet

(Signature)

M^{me} et M^{me} Poi BÉT Michel 40. Rue André

" L'Homme se doit d'être le gardien de la nature et non son Propriétaire "

Un environnement insalubre conduit inévitablement ses habitants à la Maladie et même à la Mort.

Refus catégorique à ce «Projet Suez»

Les intérêts financiers passent avant les problèmes de santé!
Qui pense à nos aînés? qui pense à nos enfants, petits enfants et
génération futures.

Non, Non, Non aucune de ces installations ne devraient voir le jour.
C'est un refus catégorique que j'affirme et réaffirmerai sans cesse.
I.P. cre BÈve - 8 Rue de l'Égalité à Herin Coupagey.

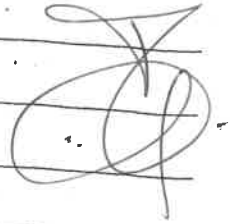
Le 16 novembre 2021 à 9h30.

Je soussignée Monsieur et Madame Peu, ne
pas vouloir de cela donc men à ce projet
Peu.

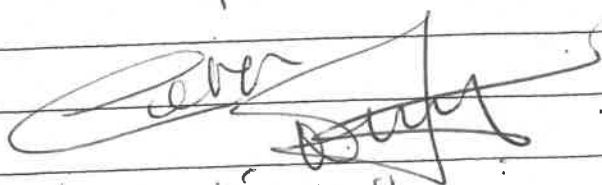
le 16.11.2021. William Nielcarok
10, rue du Bois Froissart.

On nous parle du respect de l'environnement.
et ce projet vient complètement à l'encontre
de ce qu'il faut faire pour la planète et
pour l'avenir et la santé de nos enfants et
petits-enfants. On ne peut pas autoriser un
tel projet qui va nuire au sol, à l'eau
sans compter les nuisances olfactives.

S'il faut détruire des déchets dangereux
faut le donc dans des endroits plus appropriés
et agréés. Cela coûtera peut-être plus cher
mais cela respectera la nature et nos santé.



Mr & Mme NUTER Alain, 23 Rue Carlier Hersin Coupigny
 Alors que s'achève le cop 26, rien ne semble
 changer! Allons nous encore un peu plus
 polluer nos terres. Que font les industriels,
 une fois encore notre belle ville en fera les
 frais - Que font les auteurs élus? et la
 communauté de communes? Il est temps
 d'agir... Nous disons non-non et non à
 ce projet. Respectons la nature et
 préservons la pour nos enfants et petits
 enfants.



STROZYK Annie 12 rue Lamandin à Hersin
 Un grand NON aux 1-2 et 3 projets industriels
 et que fait la communauté des communes ?? pour
 épauler notre Maire. Quel avenir pour nos enfants
 et petits-enfants!
 A. Stozyk

M et Mme LIEVROU Jean-Claude 17 rue Florent EVRARD
 à Hersin Coupigny.

Approuver ces projets industriels dangereux ou ne pas
 manifester son refus, c'est se rendre complices des capitalistes
 qui par leurs forfaits n'hésitent pas à porter atteinte
 à la santé des hersevois et de leurs voisins.

Mr GLAPIAK Henrich Mme GLAPIAK Dominique
 Nous sommes persuadés que d'autres techniques
 existent pour que les déchets industriels ha-
 zardueux soient traités de plus mes sommes
 dans une région où le danger a laissé
 des traces considérables de ce fait nous
 sommes formellement opposés à l'installation.

de ce site et l'enfouissement des déchets dangereux
par l'êchê humain nos enfants et la nature
stop aux décisions sans concertation

[Signature] D. Glayaud

Mme GLAPIK Virginie M Wawor J. Wawor et les enfants
Baptiste et Victor. Alors que le monde à travers les
différentes COP qui se réunissent régulièrement nous
promettent un "monde meilleur" on s'aperçoit que
la pollution ne finit pas d'augmenter. La région
de Picardie a assez souffert d'une image
négative elle a assez donné à la France après
la guerre jusqu'à l'année 1990 fermière d'une
du dernier ^{château} ~~putv~~ à Digne, son passé industriel
a laissé des stigmates irréversibles aussi nous
pensons que d'autres régions peuvent accueillir des
usines très polluantes j'en doute que cela se
produit aussi au lieu d'imposer aux citoyens
il faudrait mieux concertez par un référendum
local pour clarifier les choses dans ce contexte
et par nos enfants nous sommes catégoriquement opposés
à ces projets polluants ne tenant pas compte
des habitants et détruisant la nature. dmc mm!

V. GLAPIK J. Wawor

Monsieur et Madame, M. Mayeur, 5 Rue Voltaire
62530 Hersin. Coupienq.

Nous venons d'apprendre que la Société Suez
va enfouir des produits dangereux, pour la
Santé. Nous sommes complètement contre, et
nous apportons notre soutien à la Commune
pour qu'elle puisse agir contre ce projet.

[Signature] M. Mayeur

Monsieur et Madame SKUTELLA 27 Rue Henri Michel.
 Nous sommes déjà très déçus de ne plus avoir le
 Mont de Coupigny comme on l'avons connu au temps du
 creux aéré qui se faisait là-haut. L'enfouissement des
 déchets ne nous plaît déjà pas, encore moins les déchets
 dangereux. Pensons à l'avenir, aux rappels phréatiques.
 Que laisserons nous à nos petits-enfants ? Hésiter n'est
 pas une possibilité.

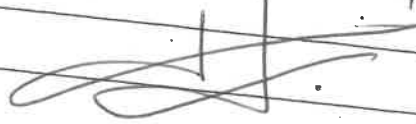
Monsieur et Madame HENOCG 23 rue E. Comby
 Après les pannes blanches de l'ex cimenterie, voici maintenant
 les odeurs nauséabondes et toxiques de SCORI, de plus, SITA
 se propose de créer un centre d'enfouissement de déchets
 dangereux (lesquels ?) autour d'Hersin le centre d'entasis
 goudronneuse, + le trafic automobile de la route -
 Notre environnement est bien menacé. c'est pourquoi je vote
 non aux futures décisions -

Le 16 Novembre 2021 17h36
 M^{me} et M^{me} Zielinski Jean Richard et
 Catherine Résident au 7 Résidence, La Hallebarade
 Sud de Hersin Coupigny, Nous désignons pas
 l'implantation de la Société SCORI à
 Hersin ! On en a assez de la Pollution
 dans notre Campagne !!!

Le 17 novembre 2021

Je ne suis pas d'accord avec le Projet
 et fatalité à côté M^{me} Hamidouche Céclie

Pour que nos enfants vivent mieux, je suis contre ce projet!



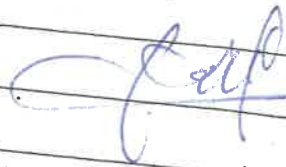
Assez de Pollution dans les campagnes!!!

On poursuit en justice les propriétaires de coqs chanteurs mais on autorise les émissions industrielles sur le territoire d'Hersin...

Mme HEITZ Marie Blane



M/R HEITZ Bernard



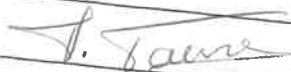
Non à la dégradation et à la pollution.



PLUS DE POLLUTION UN RAS LE BOL

C. Segond

Non à la pollution la santé de nos enfants avant



Il ya déjà eu assez de pollution sur ce site. Beaucoup ignorent tout ce qui est déjà enfui C'est une catastrophe!!

~~NON A CETTE POLLUTION~~

~~trouvez d'autres solutions~~ — Pensons à l'avenir et


~~REFUS DU PROJET IVEZ~~

Patrick CHATAIGNIER



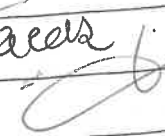
Je m'oppose à ce projet, habitant la commune
d'Hersin-Coupiigny et notamment dans le hameau
de Bracquencourt juste derrière ce site.
Quel succès donneriez-vous aux habitants de ce
hameau de voir déjà des débris et pour notre
futur ! ~~ce est~~ et M. TACKEL-

Je m'oppose à ce projet qui va dégrader
fortement la vue des Hersinois et baisser
la valeur de nos maisons.

Mme Zacher 

Assez de pollution pour ne pas en rajouter
au titre du pécurien
je rejette le projet

M. Szepan Francis M^{me} Szepan Christine
17.11.2021.

Assez de pollution non au projet 17/11/21 Jacher 

Nous nous opposons à ce projet indigne au
respect des bien-être humain, végétal et animal
le 17/11/2021

Carlier 

Le 17 novembre 2021 à 14h45
Mr et Mme LECLERC Pascal et Corinne 21 rue
du 13 juillet à Hersin Coupiigny sommes totalement

opposés au projet. Nous ne voulons pas que notre commune soit polluée par ce projet d'entreprise qui rendra elle à impropre à l'environnement. A l'heure où chaque particulier doit faire des efforts en matière de chauffage, il faut que les entreprises industrielles commencent à montrer l'exemple. De plus qui en sera le pilier pour la santé des Hérissinois ?

[Signature] Lige

Ma famille et moi-même sommes choqués d'un tel projet! La vie humaine n'a apparemment aucune valeur pour les responsables de ce projet. Des zones loin des habitations il en existe plein alors bussey nous enfin tranquilles! Non à la pollution qui dégrade la santé de tous!

le 14/11/21 *[Signature]* *[Signature]*

Arrêtons de polluer davantage sous prétexte de rentabilité ce qui n'arrange pas les dégradations climatiques

17/11/21 Eliane LEST *[Signature]*

Non pour ce projet ignoble pour tous les Hérissinois en particulier pour les enfants et me cauchois

Je m'oppose à ce projet qui va dégrader la nature et ma santé
le 17/11/2021 *[Signature]*

18 Novembre 2021
Contre Zuhlsch

contre l'évasion

Tout d'abord Bonjour! En épousant mes enfants et moi-même, nous trouvons intolérable que l'on nous impose ces projets irresponsables et que nous soyons toujours mis devant les faits accomplis... Qui prend les décisions? qui réfléchit? permis ces « ronds de cuir » qui nous gouvernent. d'y a-t-il pas suffisamment de zones industrielles dans le Pays loin des habitations? Et croire que l'incohérence est devenue une SPECIALITE FRANCAISE!...

de la part d'une des nombreuses familles Hersinnoise très déçue de constater que l'instruction n'est pas forcément compatible avec l'intelligence mais doit certainement l'être avec la spéculation. Cordialement!...

JR et Jamie Robillard et leurs enfants!

le 18.11.2021

~~J. Robillard~~
J. Robillard
P. Robillard

Ma femme et moi-même sommes venus signer cette pétition car trop c'est trop. La Dechetterie était déjà prévue au départ pour un nombre précis d'années. C'est déjà dépassé et c'en est trop des enrobés et encore quoi après!!!

M^{me} Patte M^{rs} et M^{me} Pochier filles
et Christine!

Je suis en total désaccord à propos du projet déposé par Ecchi. Cela va à l'encontre du bon sens alors qu'il est temps de réagir pour l'avenir de nos enfants


M^{me} Lassal de Serrins
le 24.11.2021

Nous avons été fortement stupéfaits d'appréhender les nouvelles implantations sur l'osin. Le sentiment d'être une "poubelle" avec tous ses désagréments est ressenti de façon intense! L'espace près du centre aéri de la commune se trouve à proximité d'un foyerssement de déchets alors que nous avons un paysage verdoyant! Que la commune se retrouve envahie d'implantations polluantes n'est certainement pas un fait de leur être dans un espace si restreint. Certes l'argument de nouveaux emplois peut être évalué mais l'est-il suffisamment face à tous les désagréments occasionnés?

Nous nous offrons donc fermement à cette implantation

Mme WIERZBIŃSKI Jaguśka

M. MARICELLE Daniel

18.11.21


ul. Tęcza WÓZNIAK. - rue de la Gendarmerie

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec le projet proposé par SUEZ. Il y a déjà des désagréments avec la situation actuelle de Scori, inutile de rajouter des risques supplémentaires avec le traitement des déchets dangereux: deux écoles (maternelle et primaire, au Sud de Paupin) se trouvent à proximité du site.

Le 29 novembre 2021 à 9 heures

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné, Jean Marie CARAMIAUX, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant trente et un jours consécutifs,
du 27 octobre 2021 au 26 novembre 2021,
de 8 heures 15 à 12 heures
et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Les observations ont été consignées au registre par quatre vingt neuf (89) personnes
(pages n°s 2 à 18) dont cinquante sept (57) observations.
* En outre, j'ai reçu quatre vingt trois (93) observations lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre Annexe

- 1. - Lettre en date du _____ de M. _____
- 2. - Lettre en date du _____ de M. _____
- 3. - Lettre en date du _____ de M. _____

* Afin de recueillir toutes les observations, il a fallu ouvrir un second registre "Annexe" le 18 novembre 2021. Les observations ont été consignées au registre par 125 personnes (pages n° 1 à 27). Centvingt cinq



LE MAIRE
Jean-Marie CARAMIAUX

Nous craignons beaucoup pour la
santé de nos enfants

[Signature]

Il y a assez de pollution pour en
surtout pour la santé et la
santé de nos enfants

Le 18.11.2011

Madame TALEUX
Madame VILAIN Georgette

[Signature]
Vilain

Nous sommes tout d'accord de ce
projet ~~est~~ Asses de Pollution
et de Trafic Routier sur la rocade
minière

[Signature] *[Signature]*

Les deux frères ennemis SUEZ et VEDIA se
sont mis d'accord : ces deux multinationales font main
basse sur l'eau indispensable à la vie.

Les collectivités locales seraient soumises au
bon vouloir d'un groupe dont le monopole est
assuré. Le nouveau SUEZ intégrerait les activités
dans l'eau municipale.

Les actionnaires de SUEZ seront heureux
mais quelle sera l'ampleur de la casse sociale ?
D'abord les déchets non dangereux, puis les
déchets dangereux, à quand les déchets nucléaires ?

[Signature]

T_SVP →

Hersin Compigny le 24/11/2021 -

Nous habitons le hameau de Braquencourt et directeurs concernés par ce projet. Nous sommes opposés à la dérogation pour étendre le site d'enfouissement de déchets dangereux. Nous souhaitons préserver l'environnement qui en a bien besoin. ~~Il est que VASSE~~

Après tant d'années à polluer la planète, je constate que rien ne change encore aujourd'hui. Et de nos jours "2021" le grand débat "FAIRE UN GESTE POUR LA PLANÈTE" quelle mascarade! toujours et encore une affaire de gros budgets derrière et de gens qui vont s'en mettre plein les poches sur le dos de nos enfants qui auront de graves maladies!..... quel avenir de Braquencourt et ses environs?

Décevant!!! Monsieur Pascal VESAGE,
* Il serait tant de trouver d'autres solutions sans "POLLUER", vous, les intelligents, les puissants!

STOP à la pollution Non au projet
le 26/11/2021 Marc Worequel
26 rue de Braquencourt

Stop à la pollution NON au projet
le 26/11/21 Eva BERTON 69 Rue Victor Hugo 62530 Hersin

Stop à la pollution, NON au projet Norman Lemot 69 Rue Victor Hugo 62530 Hersin
le 26/11/21. Hersin Compigny

Habitants du Hameau de Braquencourt, nous sommes contre le projet SUEZ La Famille Poivre 13 Rue de Braquencourt à Hersin-Compigny

Le présent registre ainsi que les deux pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 30 novembre 2011
à M. Monsieur le Préfet Louis LE FRANC

(Voir mention de clôture en page 16)

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

~~Area containing horizontal lines for conclusions, crossed out with a diagonal line.~~

